

ENCART BULLETIN MUNICIPAL

« Demain c'est aujourd'hui » : l'appel à projet de l'agglomération pour agir aujourd'hui pour préserver l'environnement de demain

Dans le cadre de sa **politique volontariste en matière de transition écologique et énergétique**, et notamment son plan climat, l'agglomération ouvre **du 4 mars au 21 juin son appel à projet « Demain c'est aujourd'hui »**. Il a pour objectif **d'encourager et soutenir les initiatives et bonnes pratiques environnementales auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire**.

Les critères pour y participer

Les structures participantes doivent :

- avoir leur siège social sur le territoire de Gaillac-Graulhet Agglomération
- être des structures publiques : écoles, crèches, ALAE, centres sociaux
- des associations loi 1901

Les structures lauréates devront porter des projets en lien avec une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le développement des transports et de la mobilité douce
- Le numérique responsable et inclusif
- Les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- L'identification et la mise en valeur de la biodiversité et le patrimoine naturel
- Les économies d'eau
- La réduction des déchets ménagers
- La promotion et le développement de l'alimentation durable

Une enveloppe de 20 000 €

Les lauréats, au nombre de 10, seront répartis sur l'ensemble du territoire et pourront bénéficier d'un soutien à hauteur de 80% du coût total TTC de leurs projets. Le plafond maximal est fixé à 2 000 € avec un minimum de dépenses de 300€.

Les structures publiques pilotées par l'agglomération (ALAE, crèches...) bénéficieront quant à elles d'un soutien en ingénierie, à l'achat de matériels ou à une aide pour des interventions.

Les modalités pour candidater

Pour participer à cet appel à projet, un dossier de candidature est à remplir et à renvoyer à amelie.galand@gaillac-graulhet.fr avant le vendredi 21 juin 2024.

Les différents documents à fournir sont listés dans le dossier de candidature, téléchargeable sur le site internet de l'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr